

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION DU FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE BUDGET 2020

SÉANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2019, À 18H30, À CHARDONNE,

MAISON DE COMMUNE, SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie à Chardonne, le 31 octobre 2019, afin d'étudier le budget 2020.

Présents

Blonay	Duncombe	Robert	membre
Chardonne	Prêtre	Daniel	suppléant
Corseaux	Trüb	Roberto	membre
Corsier	Braganza	Peter	membre
Jongny	Pittet	Dominique	membre
Jongny	Joye	André	suppléant
Montreux	Karakas	Murat	suppléant
St-Légier-La Chiésaz	Jolivat	Isabelle	suppléante
La Tour-de-Peilz	de Gautard Rayroud	Antoinette	membre
La Tour-de-Peilz	Valotton	Jacques	membre
La Tour-de-Peilz	Brüssow	Margareta	suppléante
Vevey	Butty	Pierre	membre
Vevey	Pilloud	Guillaume	suppléant
Veytaux	Jordan	Francine	suppléante

Excusés

Blonay	Balsiger	Lory	suppléante
Chardonne	Pelot	Jean-David	membre
Corseaux	Gantenbein	Arnaud	suppléant
Corsier	Lanzilotta	Agostino	suppléant
Montreux	Depallens	Yves	membre
Montreux	Jorge	José	membre
St-Légier-La Chiésaz	Brauner Stern	Vanda	membre
Vevey	lamartino	Anna	membre
Veytaux	Wicht	Valérie	membre

Le Conseil administratif était représenté par :

Présents

M. Jean-Baptiste Piemontesi	président du conseil administratif du FCR, conseiller municipal à Montreux
M. Jean-Luc Ducret	membre du conseil administratif du FCR, conseiller municipal à Chardonne
M. Thierry George	membre du conseil administratif de FCR, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz
Mme Colette Rossier	cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et introduction
 2. Liste de présences
 3. Budget 2020 et préavis type
 4. Divers
 5. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL ET INTRODUCTION

M. Jean-Luc Ducret, membre du Conseil administratif (CA) du Fonds culturel Riviera et conseiller municipal à Chardonne, ainsi que M. Daniel Prêtre, conseiller communal à Chardonne et membre suppléant de la commission, accueillent l'assemblée et lui souhaitent la bienvenue. Ils saluent la présence de MM. Jean-Baptiste Piemontesi et Thierry George, respectivement président et membre du CA, ainsi que de Mme Colette Rossier cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI). M. Prêtre informe l'assemblée qu'en l'absence de M. Pelot, excusé, c'est lui qui va présider la séance.

2. LISTE DE PRÉSENCES

Voir page précédente.

3. BUDGET 2020 ET PRÉAVIS TYPE

Tous les membres de la commission ayant reçu au préalable les documents utiles pour la présente séance, le président ouvre directement la discussion sur le budget et le préavis.

Les questions sont nombreuses à la recherche de compléments d'informations concernant les décisions prises par le Conseil administratif (CA) pour l'élaboration du budget 2020 du Fonds culturel Riviera (FCR) et leurs conséquences pour les communes et la vie culturelle de la région.

La première question d'une commissaire traite de la différence de contribution des communes par habitant qui passe de Fr 46.50/hab. en 2018 et 2019 à Fr 47.10/hab. pour 2020.

Madame Rossier et Monsieur Piemontesi reprennent et développent, tour à tour, les explications présentées dans le préavis, à savoir que l'estimation de la contribution des communes au FCR se calcule par habitant et que jusqu'en 2019, le calcul de la contribution budgétée des communes se faisait sur la base des estimations démographiques projetées par le bureau vaudois de statistiques. Ce système n'a pas posé de problème jusqu'en 2018, la population augmentant de manière plus importante que projeté ; cela a même généré des réserves qui ont permis d'envisager l'attribution de soutiens ponctuels et d'aide à la création en plus des subventions aux institutions bénéficiaires. Mais 2019 a rencontré des soucis dans l'attribution des subventions puisque la population régionale 2018 s'est avérée être inférieure à celle de 2017 !!

Le CA a donc décidé de ne plus baser le budget du FCR sur l'estimation projetée et majorée, trop aléatoire au vu des chiffres actuels, mais sur une réalité démographique en prenant le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente (2018 pour le budget 2020) et sur les seules charges nécessaires (mêmes institutions bénéficiaires et mêmes subsides, mêmes charges d'administration et de gestion du Fonds, qu'en 2019 pour 2020). Le total des charges, diminué de la contribution de la Commission intercommunale de la taxe de séjour pour l'Agenda régional, a été divisé par le nombre d'habitants au 31.12.2018 (Fr 3'776'600.- pour 80'170 habitants) = Fr 47.10/hab. Ceci étant, la facturation aux communes pour 2020 s'effectuera sur la base de la population effective au 31.12.2019.

A la question de savoir s'il y aura des soutiens ponctuels en 2020, il est répondu qu'en l'état du budget présenté, il n'y aura en principe pas de soutiens ponctuels ou d'aide à la création en 2020. Par contre, en fonction du chiffre de la population 2019 et d'un possible solde positif à la clôture des comptes, le CA pourra décider s'il fait des réserves pour des aides à la création ou si ce surplus est redistribué aux communes.

Une commissaire demande si le CA a discuté d'un retour à Fr. 48.-/hab comme antérieurement. Monsieur Piemontesi répond qu'il y a encore actuellement beaucoup d'inconnues pour les finances communales et que c'est pour cette raison que le CA a opté pour une solution de la prudence avec un budget « 0 ». Madame Rossier rappelle en outre que la convention permet de fixer la contribution annuelle des communes dans une fourchette comprise entre Fr. 45.- et Fr. 50.-/hab.

Suite à la question d'un commissaire, Madame Rossier relève que le FCR reçoit toujours des demandes de soutien ponctuel bien qu'il ait été mentionné sur le site du SAI qu'il n'y avait pour l'instant pas de disponibilités pour 2019. Il y a aussi eu une demande d'intégration refusée pour 2020 et plusieurs demandes d'aide à la création qui sont laissées en suspens en attente de la clôture des comptes 2019 et des chiffres de la population au 31 décembre 2019.

Le même commissaire demande si certaines associations bénéficiaires ont plus de difficultés financières que les années précédentes : Madame Rossier relève que de nombreuses associations ont des difficultés et qu'elles font un travail de professionnels grâce à du personnel bénévole extrêmement compétent. Monsieur Piemontesi ajoute que les fondations, bien qu'ayant souvent des moyens supérieurs aux associations, sont aussi dans des situations financières difficiles (réserves faibles et donc risques en cas d'exercice déficitaire). Le rôle du FCR est de soutenir et stabiliser ces institutions ; chaque année leurs projets, leur budget et leur pertinence sont passés au crible par le CA et le Service des affaires intercommunales. L'offre culturelle régionale est intense alors que les billetteries stagnent en général sauf lorsqu'il y a repositionnement et renouvellement de l'institution ; la Fête des Vignerons a capté de nombreux sponsors qui ne peuvent dans l'immédiat pas soutenir de nouveaux projets. Donc, dans ces fondations et associations, chaque franc est compté avec une belle offre et beaucoup d'initiatives et d'engagements personnels.

A la question de savoir s'il arrive que le CA intervienne dans la gestion des institutions bénéficiaires, Monsieur Piemontesi répond que le CA du FCR a un rôle de subventionnement et de financement en lien avec des projets et des prestations culturelles, mais n'intervient pas dans la gestion ou la programmation des institutions bénéficiaires. Par contre un municipal, lorsqu'il est membre d'un Conseil d'une de ces mêmes institutions, peut avoir un rôle plus actif dans son administration.

Deux questions concernant les subventions aux institutions bénéficiaires sont posées :
A une commissaire qui demande s'il arrive qu'elles soient baissées, Madame Rossier répond par l'affirmative lorsque le montant ne correspond plus « à la production et aux charges artistiques » retenues pour la subvention. Monsieur Piemontesi confirme qu'une telle décision de diminution a été prise par exemple en 2018 après vérification toutefois que cette baisse ne mette pas en danger l'institution. Par ailleurs, des institutions ont été sorties du fonds car elles ne correspondaient plus aux critères sur la base desquels elles avaient été admises.

A un commissaire qui s'intéresse à la manière dont la subvention est distribuée aux institutions sur l'année, Madame Rossier précise que la facturation aux communes se fait en deux fois sur l'année et que la distribution aux institutions se fait selon la situation : les gros montants sont versés en deux fois, sinon le montant est en général versé en une fois avant ou au plus tard au moment de la manifestation ; en cas de problèmes de trésorerie, des avances peuvent être accordées sur demande, ce, pour autant que le FCR dispose de liquidités.

A l'issue de la discussion, le président passe au vote.

Le budget 2020 du Fonds culturel Riviera est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

4. DIVERS

--

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance est fixée au **mardi 12 mai 2020, à 18h30, à Chardonne.**

Le président clôt la séance en invitant l'assemblée à partager le verre de l'amitié et remercie les membres du CA et Mme Rossier pour les réponses apportées aux questions des commissaires.

CONCLUSION

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous recommande, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les membres des Conseils communaux, d'approuver le budget 2020 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

Pour la Commission :

Le Président

Daniel Prêtre
Chardonne

La Secrétaire

Antoinette de Gautard-Rayroud
La Tour-de-Peilz

La Tour-de-Peilz, le 14 novembre 2019

Annexe : budget 2020

FONDS CULTUREL RIVIERA

BUDGET 2020

CHARGES

Subventions aux institutions bénéficiaires du FCR	3'753'000
Prestations d'administration et de gestion (SAI)	35'000
Contrôle des comptes (Fiduciaire SCF révision SA)	600

TOTAL DES CHARGES

3'788'600

REVENUS

Contribution Commission intercom. de la Taxe de séjour à l'Agenda régional	12'000
--	--------

Contribution des communes	Population au 31.12.2018	Population en %	Montant à porter au budget 2020
Blonay	6'175	7.7%	290'888
Chardonne	2'941	3.7%	138'543
Corseaux	2'282	2.8%	107'499
Corsier	3'386	4.2%	159'506
Jongny	1'536	1.9%	72'357
Montreux	26'006	32.4%	1'225'075
St-Légier-La Chiésaz	5'185	6.5%	244'252
La Tour-de-Peilz	11'871	14.8%	559'212
Vevey	19'904	24.8%	937'626
Veytaux	884	1.1%	41'643
Total contribution des communes (~ Fr. 47.10/hab.)	80'170	100.0%	3'776'600

TOTAL DES REVENUS

3'788'600

SOLDE PREVISIBLE AU 31.12.2020

0

Vevey - 24 septembre 2019 / SAI-LMS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 14/2019

le 30 octobre 2019

Budget 2020 du Fonds culturel Riviera (FCR).

1003-ADM-1909-PAD-rc-Preavis_14-Budget_2020-FCR.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2020 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera. Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5e des communes partenaires (8 sur 10).

2. Cadre général

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités.

3. Fonctionnement et évolution du fonds depuis 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de Fr. 45.-- à Fr. 50.-- par habitant.

Durant la 1ère législature de fonctionnement du fonds, soit 2003-2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du fonds, ainsi que l'Agenda régional et le montant des contributions était fixé à Fr. 48.--/habitant. De 2007 jusqu'à 2017, le montant de la contribution des communes a été maintenu à Fr. 48.-- permettant ainsi l'intégration de nouvelles institutions et l'octroi de soutiens ponctuels / aides à la création. En 2018 et en 2019, le Conseil administratif a fixé le montant de la contribution des communes à Fr. 46.50 / habitant,



souhaitant se recentrer sur la mission première du fonds, soit le soutien aux institutions bénéficiaires et aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au Conseil administratif du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget global adopté par les conseils communaux. En décembre 2019, le Conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2020.

Pour mémoire, outre l'Agenda Riviera, les institutions bénéficiaires en 2019 sont rappelées ci-après :

Association Clara Haskil (Concours), Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux, Association Live in Vevey, Association des Musées de la Riviera vaudoise (AMRV), Association Nouvel Espace Dancers (NED), Association Nox Orae, Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental, Association Semaine internationale de piano, Association du Théâtre de Poche de la Grenette, Association du Théâtre Les Trois-Quarts, Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC), Fondation des Arts & Spectacles - Le Reflet -, Théâtre de Vevey, Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival, Montreux Jazz Artists Foundation, Fondation Montreux Choral Festival, Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-Riviera (TMR), Fondation de la Saison culturelle de Montreux, Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey, Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

4. Budget 2020

Le budget 2020 a été établi sur une « base 0 » qui correspond aux seules charges nécessaires, soit au maintien des subsides aux institutions bénéficiaires du FCR, ainsi qu'aux charges d'administration et de gestion du Fonds (forfait SAI / contrôle des comptes par une fiduciaire agréée). Au vu de la baisse de la population résidente entre fin 2017 et fin 2018, le Conseil administratif a décidé d'établir le budget sur une base de population sans majoration projetée ; en l'occurrence, sur les chiffres au 31.12.2018. Ledit budget est donc au plus près de la réalité en l'état des connaissances du FCR.

Ainsi, le montant global des charges s'élève à Fr. 3'788'600.--, dont Fr. 3'753'000.-- pour les 19 institutions bénéficiaires du FCR et l'Agenda Riviera.

S'agissant des recettes, elles se limitent à la contribution de la Commission intercommunale de la taxe de séjour de Fr. 12'000.-- pour l'Agenda régional, ainsi qu'à celle des communes, dont le montant a été déterminé sur la base des charges (Fr. 3'788'600.--) moins la participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour (Fr. 12'000.--). La contribution des communes s'élève par conséquent à Fr. 3'776'600.--. Ce montant est ensuite réparti au prorata du nombre d'habitant de chaque commune.

Ainsi, le solde prévisible au 31 décembre 2020 est de Fr. 0.-.

Le budget présenté est conforme au but de la convention du fonds, visant prioritairement le soutien des institutions bénéficiaires du Fonds.

Le Conseil administratif a décidé de faire le bilan au moment du bouclage des comptes 2019 du FCR, une fois les chiffres de la population 2019 connus et la répartition des subventions aux institutions définie. En cas de solde positif, le Conseil administratif pourra décider de « ristourner » tout ou partie dudit solde aux communes, en vue notamment de diminuer le montant de la contribution des communes.



FONDS CULTUREL RIVIERA

BUDGET 2020

CHARGES

Subventions aux institutions bénéficiaires du FCR	3'753'000
Prestations d'administration et de gestion (SAI)	35'000
Contrôle des comptes (Fiduciaire SCF révision SA)	600

TOTAL DES CHARGES

3'788'600

REVENUS

Contribution Commission intercom. de la Taxe de séjour à l'Agenda régional	12'000
--	--------

Contribution des communes	Population au 31.12.2018	Population en %	Montant à porter au budget 2020
Blonay	6'175	7.7%	290'888
Chardonne	2'941	3.7%	138'543
Corseaux	2'282	2.8%	107'499
Corsier	3'386	4.2%	159'506
Jongny	1'536	1.9%	72'357
Montreux	26'006	32.4%	1'225'075
St-Légier-La Chiésaz	5'185	6.5%	244'252
La Tour-de-Peilz	11'871	14.8%	559'212
Vevey	19'904	24.8%	937'626
Veytaux	884	1.1%	41'643
Total contribution des communes (~ Fr. 47.10/hab.)	80'170	100.0%	3'776'600

TOTAL DES REVENUS

3'788'600

SOLDE PREVISIBLE AU 31.12.2020

0

Vevey - 24 septembre 2019 / SAI-LMS